

## SÉANCE ORDINAIRE

**DATE :** Mardi, le 20 avril 2010  
**HEURE :** 19 h 30  
**LIEU :** Centre administratif de la MRC

---

### **Sont présents :**

MM.	Donald Badger, maire de	Bolton-Ouest
	Martin Bellefroid, maire de	St-Pierre-de-Véronne-à-Pike-River
	Jean-Charles Bissonnette, maire d'	Abercorn
	Gilles Decelles, maire de	Ville de Lac Brome
	Jean-Guy Demers, maire de la	Ville de Dunham
	Claude Dubois, maire de la	Ville de Bedford
	Josef Hüsler, maire de la	Ville de Farnham
	Roland Lemaire, maire de	Frelighsburg
	Steven Neil, maire de	Brigham
	Pierre Pelland, maire de la	Ville de Sutton
	Réal Pelletier, maire de	St-Armand
	Yvon Pépin, représentant de	Cowansville
	Laurent Phoenix, maire de	Ste-Sabine
Mme	Pauline Quinlan	Ville de Bromont
Mme	Sylvie Raymond, mairesse d'	East Farnham
	Gilles Rioux, maire de	Stanbridge Station
	Albert Santerre, maire de	Saint-Ignace-de-Stanbridge
	Leon Thomas Selby, maire de	Brome
Mme	Ginette Simard-Gendreau, mairesse de	Notre-Dame-de-Stanbridge
	Gilles St-Jean, maire du	Canton de Bedford
	Greg Vaughan, maire de	Stanbridge East

**Formant quorum** sous la présidence de monsieur Arthur Fauteux et maire de la ville de Cowansville, Me Vanessa Couillard, greffière et agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée ainsi que monsieur Robert Desmarais, directeur général et secrétaire-trésorier

---

## ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Adoption du procès-verbal du 16 mars 2010
4. Rapport du vérificateur 2009 et présentation des états financiers consolidés de la MRC
5. Actualités du CLD :
  - 5.1. Présentation du rapport annuel 2009
  - 5.2. Projets recommandés par le comité de diversification économique :
    - 5.2.1. Subvention via le fonds du MAMROT de B-M au marché Bonsecours : Vignoble du Ridge;
    - 5.2.2. Subvention via le fonds du MDEIE – Étude de diversification de marché : Roulement KOYO CANADA (Bedford)
    - 5.2.3. Subvention via le fonds du MDEIE – Étude de conception et développement de nouveaux produits et mise en marché : Pykamo (Cowansville)
    - 5.2.4. Subvention via le fonds du MDEIE – Développement de nouveaux marchés / conception et mise en marché de nouveaux produits : XPREZO (Bromont)
    - 5.2.5. Subvention via le fonds du MDEIE – Étude de marché visant la pénétration du Marché de Montréal : Armoires Cuisines Action (Ste-Sabine)
    - 5.2.6. Subvention via le fonds du MDEIE – Participation à une foire commerciale meubles à High Point, Caroline du Nord / Les Entreprises Camlen (Lac-Brome)
    - 5.2.7. Subvention via le fonds du MDEIE – Stimuler le développement des marchés d'une usine d'équipement pour salles blanches à Bromont : Spécialités Industrielles Canada (Bromont)
6. Rapport du comité de transport du 8 avril
  - 6.1. Projet d'implantation d'une ligne de transport Cowansville-Granby
  - 6.2. Situation budgétaire
  - 6.3. Politique du comité de transport

- 6.4. Informations diverses
7. Autorisation de signer les contrats de transport par taxi
8. Rapport du comité du PGMR du 13 avril
  - 8.1. Présentation du budget et des actions à entreprendre pour l'année 2010
  - 8.2. Guide pratique de récupération domestique
  - 8.3. Suivi des actions en cours
9. Rapport du comité consultatif d'aménagement et agricole du 14 avril :
  - 9.1. Recommandation : présentation, pour adoption, du règlement 05-0410 modifiant le RCI agricole – Intégration de la ville de Bromont
  - 9.2. Information : entrée en vigueur du règlement 02-0110 modifiant le RCI agricole – Saint-Ignace-de-Stanbridge
  - 9.3. Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 10-1209 – Modification du SAD pour Farnham
  - 9.4. Demande d'une contribution volontaire de 10 000\$ à l'OBV Yamaska – Appui au projet de caractérisation des bandes riveraines
  - 9.5. Formation « Aménagement et développement du territoire – 4 juin 2010 »
  - 9.6. Avis de conformité
10. Rapport du comité administratif du 17 mars :
  - 10.1. Agrandissement de l'édifice : Choix des éléments Éco Responsables
  - 10.2. Octroi de mandat pour les ingénieurs
11. Rapport du comité administratif du 7 avril :
  - 11.1. Liste des dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier et des dépenses pré approuvées
  - 11.2. Agrandissement de l'édifice : achat de terrain et mandat au notaire et à l'arpenteur
  - 11.3. Avancement de l'étude de couverture d'internet haute vitesse
  - 11.4. Information sur le déroulement de la journée « lac-à-l'épaulé » et confirmation des présences
  - 11.5. Recommandation : opposition à la tenue d'élections scolaires-municipales simultanées
12. Projet d'internet haute vitesse :
  - 12.1. Autorisation du 2e paiement de 11 784.15\$, pour Xit Télécom pour l'étude de couverture d'internet HV
  - 12.2. Avancement du dossier : intention de créer un organisme à but non lucratif
13. Signataire autorisé afin de déposer le projet « Promotion – Jeune en mouvement » au fonds FDR de la CRE Montérégie-Est et au FRIJ du Forum Jeunesse Montérégie Est
14. Rapport du comité de sécurité publique du 18 mars :
  - 14.1. Rapport des activités et des effectifs des derniers mois
  - 14.2. Effectifs dans Brome-Missisquoi vs effectifs dans La Haute-Yamaska
  - 14.3. PARL : suivi du dossier
  - 14.4. Forum provincial des CSP
15. Rapport du comité de l'évaluation du 13 avril :
  - 15.1. Compte rendu des activités automne et hiver 2009-2010
  - 15.2. Nouveaux rôles à équilibrer en 2010 : Dunham et Sutton
  - 15.3. Planification des activités à venir :
16. Cours d'eau :
  - 16.1. Compte-rendu de la rencontre du comité restreint des cours d'eau de la Montérégie du 1er avril
  - 16.2. Autorisation pour signer l'Entente relative à la gestion de travaux dans les branches 26 et 27 de la Rivière du Sud-Ouest par la MRC Brome-Missisquoi, la MRC de Rouville et la MRC du Haut-Richelieu
  - 16.3. Autorisation d'appels d'offres pour des travaux d'entretien à effectuer
    - 16.3.1. Appel d'offres pour l'entretien des branches 1, 2 et 3 du cours d'eau Lareau ;
    - 16.3.2. Appel d'offres pour l'entretien des branches 44 et 58 du cours d'eau Morpions ;
    - 16.3.3. Appel d'offres pour l'entretien des branches 1 et 2 du cours d'eau Thompson ;
    - 16.3.4. Appel d'offres pour l'entretien de la branche 1 du cours d'eau Crother's Brook ;
    - 16.3.5. Appel d'offres pour l'entretien de la branche 2 du cours d'eau Allen.
17. Pépinière régionale de feuillus : Proposition avec la ville de Farnham entourant le nombre d'heures allouées dans l'entente
18. P.L. 76 concernant les contrats municipaux : demande du village de Brome
19. Assemblée des MRC organisée par la FQM les 26 et 27 mai à Québec
20. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour avril / mai
21. Correspondance

22. Questions diverses
23. Deuxième période de questions du public
24. Levée de la séance

---

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

106-0410

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE  
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
ET RÉSOLU:**

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

**ADOPTÉ**

### **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Madame Carole Dansereau, de la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge, fait part au conseil de ses préoccupations concernant le projet de parc éolien dans la région de Bedford. Elle réitère le fait qu'il y a trois ans, 900 personnes ont signé contre les éoliennes et malgré cette opposition sociale, un second projet éolien tente de percer le territoire de Brome-Missisquoi. Mme Dansereau partage ses inquiétudes face à l'impact néfaste de l'éolien sur la santé et dépose un document de l'Institut national de santé publique du Québec intitulé « Éoliennes et santé publique ».

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 MARS 2010**

107-0410

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE PELLAND  
APPUYÉ PAR JEAN-GUY DEMERS  
ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 16 mars 2010 tel que rédigé.

**ADOPTÉ**

### **RAPPORT DU VÉRIFICATEUR 2009 ET PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE LA MRC**

Le vérificateur externe dépose au conseil les états financiers consolidés de la MRC au 31 décembre 2009 et son rapport.

### **ACTUALITÉS DU CLD : PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2009**

Messieurs Mario Thibeault et Michaël Robert-Anger présentent le rapport annuel 2009 du CLD au conseil. Ils indiquent que le CLD a appuyé 331 entreprises en 2009 et que 102 dossiers furent acceptés au financement pour un montant total de 1 249 676 \$. De plus, ils informent le conseil de la diversification économique et des outils financiers disponibles aux nouveaux entrepreneurs de la région.

### **SUBVENTION VIA LE FONDS DU MAMROT DE BROME-MISSISQUOI AU MARCHÉ BONSECOURS : VIGNOLE DU RIDGE**

108-0410

**CONSIDÉRANT** que la MRC est admissible pour bénéficier du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) qui est assuré par MAMROT ;

**CONSIDÉRANT** que la présente demande de financement, à savoir : « De Brome-Missisquoi au Marché Bonsecours / Vignoble du Ridge » s'insère dans la Priorité 7.1 « Supporter le développement de la Route des vins et des entreprises de ce secteur » du Plan de diversification ;

**CONSIDÉRANT** que ce projet vise l'aide à la mise en marché des producteurs agroalimentaires dans un contexte de circuits courts et permettra de renforcer la promotion de la région auprès de la clientèle touristique ;

**CONSIDÉRANT** que le coût du projet est d'environ 95 000 \$ (location d'espaces, design des kiosques, publicité et promotion, etc.) et qu'à cet effet, une contribution du promoteur de 90 000 \$ sera versée en vue d'assurer le financement du projet ;

**CONSIDÉRANT** que le Comité de diversification de Brome-Missisquoi recommande ce projet ;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER  
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS  
ET RÉSOLU :**

D'utiliser le fonds du MAMROT, soit le Fonds de soutien aux territoires en difficulté, jusqu'à concurrence de 5 000 \$ permettant ainsi le financement de ce type de projet seulement si les conditions suivantes sont respectées, à savoir :

1. Approbation de la conception visuelle des kiosques qui doit inclure Brome-Missisquoi de façon significative;
2. Que la majorité des producteurs proviennent de Brome-Missisquoi (8/10);
3. Que le nombre de kiosque pour vignoble/boisson artisanale puisse être augmenté à trois, s'il y a une demande à cet effet.

**ADOPTÉ**

**SUBVENTION VIA LE FONDS MDEIE - : ÉTUDE DE DIVERSIFICATION DE  
MARCHÉ : ROULEMENTS KOYO CANADA**

109-0410

**CONSIDÉRANT** que la MRC est admissible pour bénéficier du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) qui est assuré par le MAMROT ;

**CONSIDÉRANT** que nous pouvons compter sur l'apport financier du MDEIE qui, de son côté, appuie la démarche de diversification par son Fonds de soutien aux municipalités mono-industrielles en accordant une aide à des projets d'entreprises cadrant avec les priorités issues du Plan de diversification ;

**CONSIDÉRANT** que la présente demande de contribution non-remboursable, à savoir : « Étude de diversification de marché – Roulements Koyo Canada » s'insère dans la Priorité 3.10 du Plan stratégique de développement et de diversification économique : « Supporter la rétention et le développement des filiales étrangères par la dotation de plans stratégiques de développement » ;

**CONSIDÉRANT** que ce projet vise la recherche de nouveaux débouchés pour les produits actuels de l'usine de Bedford appartenant à JTEKT (anciennement TIMKEN), permettant d'en accroître la rentabilité et de développer de nouveaux emplois de qualité (150 actuellement, salaire moyen de 21\$/heure) ;

**CONSIDÉRANT** que le coût de l'étude de diversification de marché est d'environ 60 000 \$ et qu'à cet effet, une contribution de l'entreprise de 20 000 \$ sera versée en vue d'assurer le financement du projet ;

**CONSIDÉRANT** que l'utilisation de l'enveloppe du MDEIE dans le cadre de ce projet devra se faire dans un souci constant de maximiser les autres sources de financement disponibles et d'utiliser l'enveloppe du MDEIE en dernier recours ;

**CONSIDÉRANT** que le Comité de diversification de Brome-Missisquoi recommande ce projet ;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS  
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN  
ET RÉSOLU :**

De demander MDEIE, d'utiliser le Fonds d'aide aux municipalités mono-industrielles, jusqu'à une hauteur maximale de 40 000 \$ dans le cadre de ce projet.

**ADOPTÉ**

**SUBVENTION VIA LE FONDS DU MDEIE – ÉTUDE DE CONCEPTION ET  
DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX PRODUITS ET MISE EN MARCHÉ : PYKAMO**

110-0410

**CONSIDÉRANT** que la MRC est admissible pour bénéficier du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) qui est assuré par le MAMROT ;

**CONSIDÉRANT** que nous pouvons compter sur l'apport financier du MDEIE qui, de son côté, appuie la démarche de diversification par son Fonds de soutien aux municipalités mono-industrielles en accordant une aide à des projets d'entreprises cadrant avec les priorités issues du Plan de diversification ;

**CONSIDÉRANT** que la présente demande de contribution non-remboursable, à savoir : « Commercialisation des produits (équipement de golf en plastique) de Pykamo inc., et amélioration de la productivité afin de réduire les coûts de production / Pykamo » s'insère dans la Priorité 2.2 du Plan stratégique de développement et de diversification économique : « Supporter les projets innovants utilisant une technologie de pointe » ;

**CONSIDÉRANT** que ce projet vise l'élaboration d'une stratégie et d'un plan de commercialisation ainsi qu'à un diagnostic et optimisation du processus de fabrication afin de réduire les coûts ;

**CONSIDÉRANT** que le coût du projet comprenant : diagnostic d'entreprise, plan de commercialisation et optimisation des procédés de production est d'environ 30 000 \$ et qu'à cet effet, une contribution de l'entreprise et/ou d'Emploi-Québec de 20 000 \$ sera versée en vue d'assurer le financement du projet ;

**CONSIDÉRANT** que le Comité de diversification de Brome-Missisquoi recommande ce projet ;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE  
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS  
ET RÉSOLU :**

De demander au MDEIE d'utiliser le Fonds d'aide aux municipalités mono-industrielles, jusqu'à une hauteur maximale de 10 000 \$ dans le cadre de ce projet.

**ADOPTÉ**

**SUBVENTION VIA LE FONDS DU MDEIE – DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX MARCHÉS/CONCEPTION ET MISE MARCHÉ DE NOUVEAUX PRODUITS : XPrezo**

111-0410

**CONSIDÉRANT** que la MRC est admissible pour bénéficier du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) qui est assuré par le MAMROT ;

**CONSIDÉRANT** que nous pouvons compter sur l'apport financier du MDEIE qui, de son côté, appuie la démarche de diversification par son Fonds de soutien aux municipalités mono-industrielles en accordant une aide à des projets d'entreprises cadrant avec les priorités issues du Plan de diversification ;

**CONSIDÉRANT** que la présente demande de contribution non-remboursable, à savoir : « Développement de nouveaux marchés / conception et mise en marché de nouveaux produits / XPrezo » s'insère dans la Priorité 5.1 du Plan stratégique de développement et de diversification économique : « Supporter les entrepreneurs dans la réalisation de leurs projets » ;

**CONSIDÉRANT** que ce projet vise à participer à des foires et des événements reliés à la pratique du vélo de montagne :

- Crankworks à Whistler (C.B.) 7 au 15 août;
- Las Vegas Interbike à Las Vegas (Nevada) 22 au 24 septembre;
- BTAC à Montréal en septembre;

Ainsi que le développement (conception et fabrication) de nouveaux produits;

**CONSIDÉRANT** que le coût du projet comprenant : Participation aux foires et achat d'équipement est d'environ 21 300 \$ et qu'à cet effet, une contribution de l'entreprise de 10 650 \$ sera versée en vue d'assurer le financement du projet ;

**CONSIDÉRANT** que le Comité de diversification de Brome-Missisquoi recommande ce projet ;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN  
APPUYÉ PAR TOM SHELBY  
ET RÉSOLU :**

De demander au MDEIE d'utiliser le fonds du MDEIE, soit le Fonds d'aide aux municipalités mono-industrielles, jusqu'à une hauteur maximale de 10 650 \$ dans le cadre de ce projet.

**ADOPTÉ**

**SUBVENTION VIA LE FONDS DU MDEIE-ÉTUDE DE MARCHÉ VISANT LA PÉNÉTRATION DU MARCHÉ DE MONTRÉAL : ARMOIRES CUISINES ACTION**

112-0410

**CONSIDÉRANT** que la MRC est admissible pour bénéficier du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) qui est assuré par le MAMROT ;

**CONSIDÉRANT** que nous pouvons compter sur l'apport financier du MDEIE qui, de son côté, appuie la démarche de diversification par son Fonds de soutien aux municipalités mono-industrielles en accordant une aide à des projets d'entreprises cadrant avec les priorités issues du Plan de diversification ;

**CONSIDÉRANT** que la présente demande de contribution non-remboursable, à savoir : « Étude de marché visant la pénétration du marché de Montréal / Armoires Cuisines Action » s'insère dans la Priorité 5.1 du Plan stratégique de développement et de diversification économique : « Supporter les entrepreneurs dans la réalisation de leurs projets »;

**CONSIDÉRANT** que ce projet vise à cibler adéquatement les efforts de mise en marché à consentir à la nouvelle clientèle du Grand Montréal, celle-ci étant distincte de l'actuelle clientèle d'Armoires Cuisines Action;

**CONSIDÉRANT** que le coût du projet comprenant l'élaboration d'une stratégie marketing globale différenciée pour le marché de Montréal est d'environ 40 000 \$ et qu'à cet effet, une contribution de l'entreprise de 20 000 \$ sera versée en vue d'assurer le financement du projet ;

**CONSIDÉRANT** que le Comité de diversification de Brome-Missisquoi recommande ce projet ;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY DEMERS  
APPUYÉ PAR JOSEF HUSLER  
ET RÉSOLU :**

D'utiliser le fonds du MDEIE, soit le Fonds d'aide aux municipalités mono-industrielles, jusqu'à une hauteur maximale de 20 000 \$ dans le cadre de ce projet.

**ADOPTÉ**

**SUBVENTION VIA LE FONDS DU MDEIE- PARTICIPATION À UNE FOIRE COMMERCIALE (MEUBLES) À HIGH POINT, CAROLINE DU NORD : LES ENTREPRISES CAMLEN**

113-0410

**CONSIDÉRANT** que la MRC est admissible pour bénéficier du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) qui est assuré par le MAMROT ;

**CONSIDÉRANT** que nous pouvons compter sur l'apport financier du MDEIE qui, de son côté, appuie la démarche de diversification par son Fonds de soutien aux municipalités mono-industrielles en accordant une aide à des projets d'entreprises cadrant avec les priorités issues du Plan de diversification ;

**CONSIDÉRANT** que la présente demande de contribution non-remboursable, à savoir : « Participation à une foire commerciale (meubles) à High Point, Caroline du Nord / Les Entreprises Camlen » s'insère dans la Priorité 5.1 du Plan stratégique de développement et de diversification économique : « Supporter les entrepreneurs dans la réalisation de leurs projets »;

**CONSIDÉRANT** que ce projet vise à accroître significativement les ventes de l'entreprise sur de nouveaux marchés aux États-Unis (où l'entreprise vend déjà) et à maintenir 37 emplois permanents;

**CONSIDÉRANT** que le coût du projet comprenant : location d'espace d'exposition, transport de meubles et déplacement est d'environ 18 200 \$ et qu'à cet effet, une

contribution de l'entreprise de 9 100 \$ sera versée en vue d'assurer le financement du projet ;

**CONSIDÉRANT** que le Comité de diversification de Brome-Missisquoi recommande ce projet ;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES DECELLES  
APPUYÉ PAR TOM SELBY  
ET RÉSOLU :**

De demander MDEIE d'utiliser le Fonds d'aide aux municipalités mono-industrielles, jusqu'à une hauteur maximale de 9 100 \$ dans le cadre de ce projet.

**ADOPTÉ**

**SUBVENTION VIA LE FONDS DU MDEIE-STIMULER LE DÉVELOPPEMENT DES  
MARCHÉS D'UNE USINE D'ÉQUIPEMENT POUR SALLES BLANCHES À  
BROMONT : SPÉCIALITÉS INDUSTRIELLES CANADA**

114-0410

**CONSIDÉRANT** que la MRC est admissible pour bénéficier du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) qui est assuré par le MAMROT ;

**CONSIDÉRANT** que nous pouvons compter sur l'apport financier du MDEIE qui, de son côté, appuie la démarche de diversification par son Fonds de soutien aux municipalités mono-industrielles en accordant une aide à des projets d'entreprises cadrant avec les priorités issues du Plan de diversification ;

**CONSIDÉRANT** que la présente demande de contribution non-remboursable, à savoir : « Stimuler le développement des marchés d'une usine d'équipement pour salles blanches à Bromont / Spécialités industrielles Canada » s'insère dans la Priorité 2.3 du Plan stratégique de développement et de diversification économique : « Supporter les projets innovants / utilisant une technologie de pointe »;

**CONSIDÉRANT** que ce projet vise à favoriser le développement des produits et services pour salles blanches;

**CONSIDÉRANT** que le coût du projet comprenant : élaboration d'un nouveau catalogue électronique et création d'un nouveau site Internet élaboré est d'environ 25 000 \$ et qu'à cet effet, une contribution de l'entreprise de 12 500 \$ sera versée en vue d'assurer le financement du projet ;

**CONSIDÉRANT** que le Comité de diversification de Brome-Missisquoi recommande ce projet ;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN  
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE  
ET RÉSOLU :**

De demander MDEIE, d'utiliser le Fonds d'aide aux municipalités mono-industrielles, jusqu'à une hauteur maximale de 12 500 \$ dans le cadre de ce projet.

**ADOPTÉ**

**AUTORISATION DE SIGNER LES CONTRATS DE TRANSPORT PAR TAXI**

115-0410

**CONSIDÉRANT** que les contrats de taxis applicables sur le territoire de la MRC ne sont plus en vigueur depuis le 31 décembre 2009;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire que la MRC dispose de contrat dûment signé pour le transport par taxi afin de fournir un service adéquat au niveau du transport sur son territoire;

**CONSIDÉRANT** que la MRC a fait une analyse contractuelle dudit contrat de taxi afin de s'assurer d'une application unanime et appropriée sur l'ensemble de son territoire;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER  
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS  
ET RÉSOLU:**

D'autorisé M. Arthur Fauteur, préfet et M. Robert Desmarais à signer le ou les contrats de taxi, le cas échéant, afin que le territoire de la MRC soit adéquatement desservi par un tel service.

**ADOPTÉ**

### **GUIDE PRATIQUE DE RÉCUPÉRATION DOMESTIQUE (PGMR)**

Monsieur Desmarais informe le conseil que dorénavant le guide pratique de la récupération domestique sera mise à jour fréquemment sur le site web de la MRC afin de limiter les coûts reliés à l'impression et les risques d'erreurs. Ainsi, les municipalités pourront imprimer au besoin, notamment pour leurs citoyens qui se présenteront à l'Hôtel de ville et qui n'ont pas accès à internet, une copie papier à jour du guide de récupération domestique.

### **RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX**

116-0410

**CONSIDÉRANT** qu'il y a eu dans le dernier mois deux (2) dépôts sauvages de fluorescents dans le stationnement de la MRC;

**CONSIDÉRANT** que la MRC s'est chargée d'envoyer à la Régie, aux fins de recyclage, le 1<sup>er</sup> dépôt et que par conséquent la MRC a reçu à cet effet une facture de 801,60 \$;

**CONSIDÉRANT** que le deuxième dépôt a permis de trouver la provenance des fluorescents;

**CONSIDÉRANT** que le paiement de la facture n'incombe pas à la MRC, mais bien à l'auteur du dépôt sauvage;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER  
APPUYÉ PAR JOSEF HUSLER  
ET RÉSOLU:**

Que la MRC collecte, dans les meilleurs délais, les sommes dues par l'auteur du dommage.

**ADOPTÉ**

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 05-0410 MODIFIANT LE RCI AGRICOLE – INTÉGRATION DE LA VILLE DE BROMONT**

117-0410

**CONSIDÉRANT** que le décret du gouvernement du Québec numéro 1258-2009 confirme le transfert du territoire de la ville de Bromont du territoire de la MRC de La Haute-Yamaska à celui de la MRC Brome-Missisquoi et ce, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010;

**CONSIDÉRANT** que l'article 210.83 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* indique que « tous règlement, résolutions ou autres actes adoptés par la MRC du territoire de laquelle a été détaché celui de la municipalité demanderesse demeurent en vigueur jusqu'à ce qu'ils soient remplacés »;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire que la MRC Brome-Missisquoi modifie ses règlements ou autres actes adoptés afin de régir le territoire de la ville de Bromont, car à défaut de procéder à une telle modification, les règlements relatifs au territoire de Bromont émanant de la MRC de la Haute-Yamaska seront effectifs et donc la MRC Brome-Missisquoi serait tenue d'appliquer les règles de la MRC de la Haute-Yamaska;

**CONSIDÉRANT** qu'avis de motion fut donné lors de la séance du conseil des maires le 16 mars dernier afin d'adopter un règlement visant à modifier le règlement de contrôle intérimaire numéro 03-0602 concernant la protection du territoire et des activités agricoles afin d'intégrer le territoire de la ville de Bromont audit règlement;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER  
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE  
ET RÉSOLU :**

D'ordonner et de statuer par un règlement ce qui suit, à savoir que le règlement de contrôle intérimaire 03-0602 modifié par les règlements 02-0305, 09-1005, 03-0207, 07-0607, 03-0409 et -02-0110 soit de nouveau modifié de la façon suivante:



#### **Article 1 – Modification de l'article 1.3**

Modifier l'article 1.3 Objet du règlement en abrogeant la partie de texte suivante :  
« et à adopter des normes relatives aux zones à risques de crues avec cotes.»

#### **Article 2 – Modification de l'article 1.8**

Modifier l'article 1.8 Aire d'application en remplaçant entièrement son texte par le suivant :

« Les dispositions du présent règlement s'appliquent à la zone agricole, telle que définie à l'article 1.14, sur l'ensemble du territoire de la MRC Brome-Missisquoi, incluant le territoire de la Ville de Bromont. »

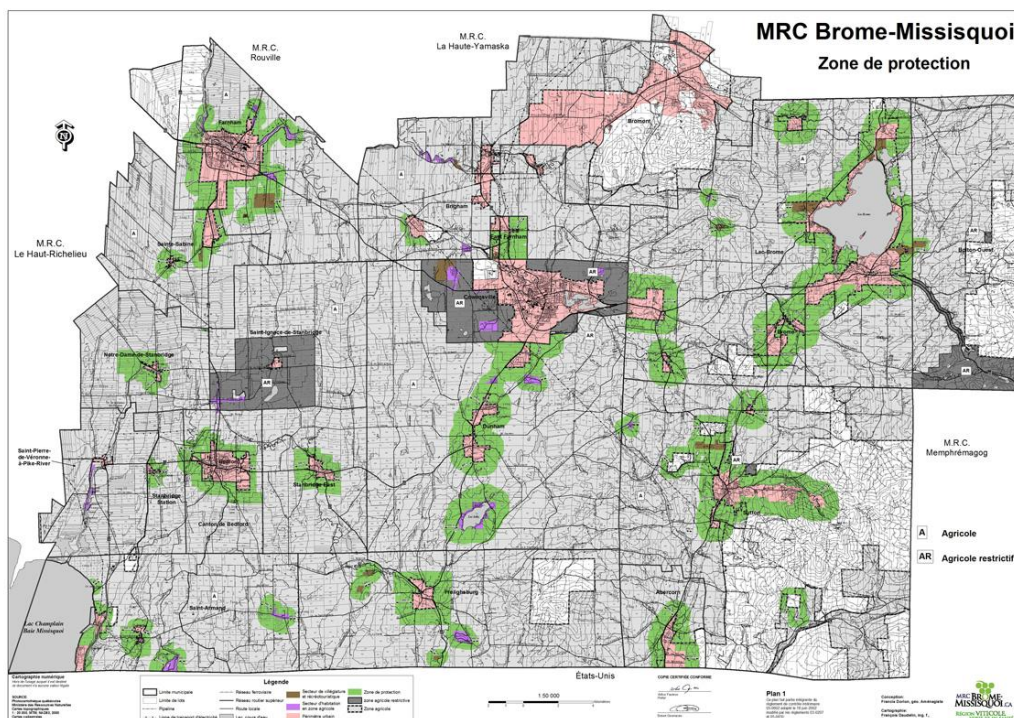
#### **Article 3 – Modification du Plan 1 de l'Annexe C**

Modifier le Plan 1 de l'Annexe C, tel que présenté en annexe du présent règlement, en y ajoutant le territoire de la Ville de Bromont.

#### **Article 4**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

#### **ANNEXE**



**ADOPTÉ**

#### **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 02-0110 MODIFIANT LE RCI AGRICOLE – ST-IGNACE-DE-STANBRIDGE**

Monsieur Dorion informe le conseil le 22 mars dernier le MAMROT a informé la MRC que son règlement 02-0110 modifiant le RCI agricole numéro 03-0602 est conforme aux orientations gouvernementales et par conséquent, est entré en vigueur conformément aux dispositions législatives.

#### **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 10-1209 – MODIFICATIONS DU SAD POUR FARNHAM**

Monsieur Dorion informe le conseil de la tenue d'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 10-1209 – Modifications du SAD pour Farnham – conformément aux dispositions législatives, laquelle aura lieu le 12 mai 2010 de 19h00 à 19h30 au bureau de la MRC.

#### **DEMANDE DE CONTRIBUTION VOLONTAIRE DE 10 000 \$ À L'OBV YAMASKA**

118-0410

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la MRC, lors d'une séance en novembre 2009, a autorisé une contribution volontaire de 10 000 \$ au COGEBY pour l'année 2010 afin d'effectuer des activités attirées à des actions concrètes directement sur notre territoire;

**CONSIDÉRANT** que l'OBV Yamaska, anciennement COGEBY, a préparé un projet de caractérisation des bandes riveraines des cours d'eau (permanents et intermittents) pour l'ensemble du bassin de la Yamaska couvrant le territoire de Brome-Missisquoi;

**CONSIDÉRANT** que ce projet consiste à notamment (i) informer la population sur les méthodes permettant de stabiliser les berges, (ii) appliquer des pratiques visant à prévenir l'érosion des berges, (iii) caractériser les milieux riverains, (iv) sensibiliser la population vis-à-vis l'importance des milieux riverains dégradés et (v) revégétaliser les berges où l'on retrouve une problématique d'érosion et d'eutrophisation;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS  
APPUYÉ PAR PAULINE QUINLAN  
ET RÉSOLU :**

De décréter une dépense de l'ordre de 10 000\$ pour le projet de caractérisation des bandes riveraines par l'OBV Yamaska, anciennement COGEBY.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

**FORMATION « AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT  
DU TERRITOIRE » DU 4 JUIN 2010**

Monsieur Dorion informe le conseil de la tenue d'une formation sur l'aménagement et le développement du territoire donnée par Me Elaine Francis en collaboration avec monsieur Dorion, le vendredi 4 juin 2010 de 9h00 à 16h00 à Cowansville. Cette formation s'adresse aux élus, aux officiers municipaux et aux membres des comités consultatifs d'urbanisme locaux.

**SOMMET INTERNATIONAL CONCERNANT LE  
CHAMPLAIN VALLEY NATIONAL HERITAGE PARTNERSHIP**

119-0410

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement américain a désigné une aire patrimoniale nationale axée sur les voies navigables associées au lac Champlain, le *Champlain Valley National Heritage Partnership* (CVNHP);

**CONSIDÉRANT** que la CVNHP vise à développer une collaboration étroite avec le Québec afin d'encourager la reconnaissance du patrimoine culturel et l'économie touristique de cet attrait;

**CONSIDÉRANT** que pour faire suite aux interventions communes afférentes à la qualité de l'eau et au patrimoine culturel de la baie Missisquoi et de la rivière Richelieu, le CVNHP permettra de cultiver des relations encore plus fortes au-delà des frontières;

**CONSIDÉRANT** qu'une rencontre à cet effet aura lieu le 17 mai 2010, à Montréal;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS  
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD-GENDREAU  
ET RÉSOLU:**

De mandater M. Réal Pelletier, à titre de représentant de la MRC, afin d'assister à la rencontre du 17 mai prochain de 9h00 à 15h00 à Montréal. De lui payer un per diem et de rembourser ses frais de déplacement sur présentation des pièces justificatives.

**ADOPTÉ**

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE 346 – FARNHAM**

120-0410

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Farnham a transmis à la MRC le 23 mars 2010 son règlement numéro 346 ;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement modifiant le règlement de zonage 171, lequel est amendé par le règlement 252, est de nouveau modifié par le remplacement de la grille des spécifications pour la zone C4-09 afin d'autoriser l'habitation unifamiliale aux étages supérieures seulement;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE  
APPUYÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 346 modifiant le règlement de zonage 171, amendé par le règlement 252, **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ: RÈGLEMENT 1674  
DE LA VILLE DE COWANSVILLE**

121-0410

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Cowansville a transmis à la MRC le 9 avril 2010 son règlement numéro 1674 ;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement modifiant le règlement de zonage 1510 et le PIIA numéro 1571 vise à modifier les zones du secteur J-André-Déragon afin de diminuer la densité de développement de ce secteur et agrandir la zone de protection du PIIA pour la zone Ca-4 ;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS  
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 1674 modifiant le règlement de zonage 1510 et le PIIA numéro 1571 **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

**CERTIFICAT DE CONFORMITE : REGLEMENT 2010.02303-3  
SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE**

122-0410

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge a transmis à la MRC le 9 avril 2010 son règlement numéro 2010.02303-3;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement modifiant le règlement de zonage 2008.03303 vise à modifier les limites de la zone A-01 à même une partie de la zone A-03;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
APPUYÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE  
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 2010.02303-3 modifiant le règlement de zonage 2008.03303 **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 535  
DE LA VILLE DE LAC-BROME**

123-0410

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Lac-Brome a transmis à la MRC le 12 avril 2010 son règlement numéro 535;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement modifiant le règlement de lotissement 354 vise à modifier le pourcentage concernant l'obligation de céder une superficie de terrain et/ou paiement en argent pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, en remplaçant la proportion de « 5% » par « 10% »;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER  
APPUYÉ PAR JOSEF HUSLER  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 535 modifiant le règlement de lotissement 354 **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 226-08-01 CANTON DE BEDFORD**

124-0410

**CONSIDÉRANT** que le canton de Bedford a transmis à la MRC le 13 avril 2010 son règlement numéro 226-08-01;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement modifiant le règlement de zonage 226-08 vise à créer la zone industrielle I-25 à même une partie de la zone R-07 afin d'autoriser le commerce de vente en gros, l'industrie légère et de finition, le tout en conservant une bande de protection boisée avec les autres types d'usages environnants ;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY DEMERS  
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 226-08-01 modifiant le règlement de zonage 226-08 **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 227-08-01  
CANTON DE BEDFORD**

125-0410

**CONSIDÉRANT** que le canton de Bedford a transmis à la MRC le 13 avril 2010 son règlement numéro 227-08-01;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement modifiant le règlement de lotissement 227-08 vise à ajouter des normes minimales de lotissement plus élevées à la zone I-25 qu'aux autres zones du territoire;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER  
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD-GENDREAU  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 227-08-01 modifiant le règlement de lotissement 227-08 **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ: RÈGLEMENT 876-61-2010  
DE LA VILLE DE BROMONT**

126-0410

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Bromont a transmis à la MRC le 15 avril 2010 son de règlement numéro 876-61-2010 ;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement modifiant le règlement de zonage 876-2003 vise à (i) d'ajouter l'usage commerce artériel lourd (C5) dans la zone C6-634, (ii) remplacer l'usage habitation bi et tri familiale par multifamiliale dans la zone H02-205 et (iii) augmenter de 2 à 3 étages dans la zone H04-444;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE PELLAND  
APPUYÉ PAR RÉAL PELLETIER**

## **ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 876-61-2010 modifiant le règlement de zonage 876-2003 **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC Haute-Yamaska et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

### **AGRANDISSEMENT DE L'ÉDIFICE ACHAT DE TERRAIN ET MANDAT AU NOTAIRE ET À L'ARPEUTEUR**

Monsieur Desmarais informe le conseil que le comité administratif a autorisé l'achat d'une parcelle de terrain d'environ 378 pieds carrés qui est située sur le côté est de l'édifice au coût de 3,50 \$ le pied carré. De plus, il informe que monsieur Yves Guillemette, arpenteur membre de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec, et madame Lise Gendreau, notaire membres de la Chambre des notaires du Québec, ont été mandatés pour compléter les actes nécessaires reliés à l'agrandissement de l'édifice. Enfin, M. Desmarais indique que le comité administratif entamera prochainement la procédure d'appel d'offres afin que lors de la prochaine séance du conseil au mois de mai les maires puissent prendre connaissance des soumissions et décider à quel soumissionnaire le contrat d'agrandissement de l'édifice devrait être octroyé. La construction est prévue débuter vers la fin du mois de mai.

### **INFORMATION SUR LE DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE « LAC À L'ÉPAULE »**

Monsieur Desmarais distribue aux maires l'horaire de la journée intitulée « Lac à l'épaulé » qui aura lieu le 24 avril prochain au Manoir Sweetsburg à Cowansville à compter de 8h30. La participation de tous les maires est nécessaire et ces derniers seront rémunérés pour leur présence. Le sommaire exécutif des priorités du plan stratégique est également distribué aux maires afin qu'ils en prennent connaissance avant la séance de travail du 24 avril prochain.

### **OPPOSITION À LA TENUE D'ÉLECTIONS SCOLAIRES – MUNICIPALES SIMULTANÉES**

127-0410

**CONSIDÉRANT** que le Ministère des l'Éducation, du Loisir et du Sport a tenu en février 2008 le Forum sur la gouvernance et la démocratie des commissions scolaire à la suite duquel le MELS adoptait le projet de Loi #88 modifiant la Loi sur l'instruction publique et la loi sur les élections scolaires, concernant notamment les élections du président de commission scolaire au suffrage universel;

**CONSIDÉRANT** que l'octroi d'une telle assise démocratique aux commissions scolaires est fortement questionnable considérant le taux de participation de 7,9% aux dernières élections scolaires de 2007;

**CONSIDÉRANT** que la Fédération Québécoise des Municipalités demandait en octobre 2010 à la Ministre de l'Éducation du Loisir et du Sport qu'elle procède à la mise en place d'une table nationale sur la concertation scolaire-municipale réunissant les municipalités, les commissions scolaire et le gouvernement, afin que soient traité prioritairement les vrais enjeux liés à l'éducation sur les territoires, notamment le maintien des écoles en région, l'offre aux élèves de services de qualité afin de favoriser leur réussite, la taxation et l'utilisation des équipements et infrastructures de manières optimales pour le grand bénéfices des citoyens;

**CONSIDÉRANT** que le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, envisage de suggérer la simultanéité des élections scolaires et municipales en 2013;

**CONSIDÉRANT** que le directeur général des élections du Québec rendait public, le 17 mars dernier, un avis sur la faisabilité d'élections scolaires et municipales simultanées dont aucun des cinq (5) scénarios proposés ne traduisait une diminution des coûts ainsi que l'augmentation de la participation électorale;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY DEMERS  
APPUYÉ PAR PIERRE PELLAND  
ET RÉSOLU:**

De s'opposer à la simultanéité d'élections scolaires et municipales.

De demander à la Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et au MAMROT de réunir d'urgence les représentants des municipalités et la Fédération des commissions scolaires du Québec afin de discuter prioritairement des enjeux de concertation scolaire-municipale.

**ADOPTÉ**

**AUTORISATION DU 2<sup>E</sup> PAIEMENT POUR XIT TÉLÉCOM  
POUR LE DÉPLOIEMENT DE L'INTERNET HV DE BM**

128-0410

**CONSIDÉRANT** que conseil, lors de la séance tenue le 18 août 2009, a octroyé le contrat pour l'étude de couverture internet haute-vitesse à Xit Télécom inc. par le biais de la résolution 326-0809 ;

**CONSIDÉRANT** que la MRC et Xit Télécom inc. ont dûment conclu une entente le 19 août 2009 afin que ce dernier puisse entreprendre une étude de couverture pour le déploiement de l'internet haute-vitesse dans la MRC;

**CONSIDÉRANT** que le montant total de l'Étude de couverture s'élève à 26 100.00\$ et que la MRC a payé une somme de 17 676.23\$ au mois de décembre 2009;

**CONSIDÉRANT** que la MRC doit payer une seconde partie du montant afin d'acquitter la somme totale de l'étude de couverture ;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER  
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le paiement d'une somme de 11 784.15\$ à Xit Télécom inc. pour le 2<sup>e</sup> et dernier versement relativement à l'étude de couverture internet haute-vitesse. Que le paiement de cette somme soit pris à même les fonds régional du Pacte rural.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

**AVANCEMENT DU DOSSIER INTERNET HAUTE-VITESSE: INTENTION DE CRÉER  
UN ORGANISME À BUT NON LUCRATIF**

Monsieur Desmarais informe le conseil que Xit Télécom inc. s'attend à recevoir une subvention du gouvernement fédéral pour desservir le territoire de Brome-Missisquoi. Toutefois, la subvention allouée ne couvre aucunement les territoires des comptes de report. Les maires discutent, notamment, du montage financier et corporatif, dont l'option de créer un organisme à but non-lucratif pour construire et gérer le réseau.

**MANDAT AU C.A. AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ENTITÉ  
POUR LES FINS DU PROJET INTERNET HAUTE-VITESSE**

129-0410

**CONSIDÉRANT QUE** la nature régionale du dossier internet haute-vitesse mérite une gestion adéquate et équitable afin de satisfaire pleinement aux besoins de la population de Brome-Missisquoi;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC, pour fin de bonne gestion du dossier internet haute-vitesse, se penche actuellement sur les avantages, notamment aux plans fiscal et légal, de la constitution d'une entité distincte de la MRC afin que cette entité puisse piloter le projet d'Internet haute-vitesse;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire d'agir le plus rapidement possible vue l'importance du dossier et les délais très courts imposés par la procédure d'attribution de subvention;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC ne possède pas, à ce jour, toute l'information nécessaire afin de prendre une décision éclairée relativement au montage financier et à la constitution d'une autre entité, le cas échéant;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE  
APPUYÉ PAR JEAN-GUY DEMERS**

## **ET RÉSOLU**

Que le conseil de la MRC a l'intention d'approfondir ce dossier dans les jours à venir et par conséquent, le conseil mandate le comité administratif de la MRC afin que celui-ci, lors de sa prochaine réunion, puisse étudier le dossier d'internet haute-vitesse et conclure sur le bien fondé de la constitution d'une nouvelle entité, par exemple un organisme à but non lucratif (OBNL) conformément à la *partie III de la Loi sur les compagnies*. Il est implicitement entendu que par le fait même, le conseil donne l'autorité au comité administratif de la MRC, advenant la conclusion de créer l'OBNL, la possibilité de conclure également les actions accessoires nécessaires à la création de l'OBNL, notamment le fait de procéder à une vérification et réservation du nom de l'OBNL.

Le conseil délègue également au soin du comité administratif de la MRC la décision de modifier, le cas échéant, la demande de subvention provincial afin que celle-ci soit demandée par l'OBNL au lieu de la MRC.

**ADOPTÉ**

### **SIGNATAIRES AUTORISÉS AFIN DE DÉPOSER LE PROJET « PROMOTION- JEUNES EN MOUVEMENT » AU FONDS FDR DE LA CRÉ MONTÉRÉGIE-EST ET AU FRIJ DU FORUM JEUNESSE MONTÉRÉGIE-EST**

130-0410

**CONSIDÉRANT** que *Jeunes en Mouvement* est un projet financé par la fondation Chagnon et implique un investissement annuel de 150 000 \$;

**CONSIDÉRANT** que la Fondation Chagnon n'octroie aucun financement pour la promotion et la publicisation des activités du programme;

**CONSIDÉRANT** que le coût du projet de promotion de *Jeunes en Mouvement* est évalué à 10 000\$;

**CONSIDÉRANT** qu'une demande au FRIJ et au FDR nécessite une mise de fonds de 20 % du coût total du projet au sein de chacun des fonds respectivement;

**CONSIDÉRANT** que les deux fonds nécessitent une résolution de la part du promoteur pour autoriser un signataire;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS  
APPUYÉ PAR RÉAL PELLETIER  
ET RÉSOLU:**

De déposer le même projet, aux deux fonds de développement, soit au FDR et au FRIJ et autoriser Monsieur Robert Desmarais à signer au nom et pour le compte de la MRC dans le but d'investir 20 % dans le projet, équivalent à un montant maximal de 2 000 \$.

**ADOPTÉ**

### **COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE : RAPPORT DES ACTIVITÉS ET DES EFFECTIFS**

Monsieur Desmarais distribue aux maires le rapport des activités de la Sûreté du Québec pour la période 1<sup>er</sup> décembre 2009 au 31 janvier 2010 et indique que plusieurs activités de prévention et de présences policières familiales ont été organisées et plusieurs arrestations et perquisitions ont été réalisées, notamment, pour de la machinerie agricole et de la drogue. Il informe également, que suivant l'augmentation de la population permanente et saisonnière ainsi que l'activité touristique, qu'il est nécessaire de réviser le plan d'organisation des ressources policières afin d'actualiser le niveau des besoins et les effectifs policiers nécessaires.

**COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ  
DES COURS D'EAU DE LA MONTÉRÉGIE DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2010**

Monsieur Desmarais informe le conseil de la présence des quinze (15) MRC de la Montérégie, du MPO, MRNF, MAPAQ, MDDEP et du MAMROT à la rencontre du 1<sup>er</sup> avril dernier. Après plusieurs années de négociation, les instances gouvernementales provinciales ont convenus d'une procédure et d'un guichet unique. Le guide fédéral du MPO concorde avec les directives provinciales. Pour l'année 2010, il s'agit d'un projet pilote applicable à l'ensemble de la Montérégie. Si le résultat s'avère positif, la mécanique sera appliquée à l'ensemble du Québec dès 2011.

**AUTORISATION POUR SIGNER L'ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DES TRAVAUX DANS LES BRANCHES 26 ET 27 DE LA RIVIÈRE DU SUD-OUEST PAR LA MRC BROME-MISSISQUOI, MRC DE ROUVILLE ET LA MRC DU HAUT-RICHELIEU**

---

131-0410

**CONSIDÉRANT QUE** les branches 26 et 27 de la Rivière du Sud-Ouest sont sous la compétence commune des MRC de Brome-Missisquoi, de Rouville et du Haut-Richelieu, tel que prévu par l'article 109 de la *Loi sur les compétences municipales* ;

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC Brome-Missisquoi, de Rouville et du Haut-Richelieu ont choisi de conclure une entente intermunicipale aux fins d'exercer leur compétence commune sur ces cours d'eau, soit *l'Entente relative à la gestion de travaux*;

**CONSIDÉRANT QUE** La MRC du Haut-Richelieu fournit tous les services requis aux fins d'exercer la compétence commune des MRC de Brome-Missisquoi, de Rouville et du Haut-Richelieu relativement aux branches 26 et 27 de la Rivière du Sud-Ouest situées sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite entente a pour objet de confier à la MRC du Haut-Richelieu, diverses responsabilités à l'égard des branches 26 et 27 de la Rivière du Sud-Ouest situées sur son ;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE  
APPUYÉ PAR JEAN-GUY DEMERS  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser M. Arthur Fauter, préfet et M. Robert Desmarais à signer *l'Entente relative à la gestion de travaux* dans certains cours d'eau entre les MRC de Brome-Missisquoi, de Rouville et du Haut-Richelieu.

**ADOPTÉ**

**AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR L'ENTRETIEN DES  
BRANCHES 1, 2 ET 3 DU COURS D'EAU LAREAU**

132-0410

**IL EST PROPOSÉ PAR JOSEF HUSLER  
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS  
ET RÉSOLU :**

De procéder à un appel d'offres public selon les dispositions prévues par la Loi pour l'entretien des branches 1, 2 et 3 du cours d'eau Lareau.

**ADOPTÉ**

**AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR L'ENTRETIEN DES  
BRANCHES 44 ET 58 DU COURS D'EAU MORPIONS**

133-0410

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER  
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
ET RÉSOLU :**

De procéder à un appel d'offres public selon les dispositions prévues par la Loi pour l'entretien des branches 44 et 58 du cours d'eau Morpions.

**ADOPTÉ**



**AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR L'ENTRETIEN DES  
BRANCHES 1 ET 2 DU COURS D'EAU THOMPSON**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE  
APPUYÉ PAR PIERRE PELLAND  
ET RÉSOLU :**

134-0410

De procéder à un appel d'offres public selon les dispositions prévues par la Loi pour l'entretien des branches 1 et 2 du cours d'eau Thompson.

**ADOPTÉ**

**AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR L'ENTRETIEN DE LA  
BRANCHE 1 DU COURS D'EAU CROTHER'S BROOK**

135-0410

**IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN  
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
ET RÉSOLU :**

De procéder à un appel d'offres public selon les dispositions prévues par la Loi pour l'entretien de la branche 1 du cours d'eau Crother's Brook.

**ADOPTÉ**

**AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR L'ENTRETIEN  
DE LA BRANCHE 2 DU COURS D'EAU ALLEN**

136-0410

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN  
APPUYÉ PAR SYLVIE RAYMOND  
ET RÉSOLU :**

De procéder à un appel d'offres public selon les dispositions prévues par la Loi pour l'entretien de la branche 2 du cours d'eau Allen.

**ADOPTÉ**

**PÉPINIÈRE RÉGIONALE DE FEUILLUS : ENTENTE AVEC LA VILLE DE FARNHAM  
ENTOURANT LE NOMBRE D'HEURES ALLOUÉES À L'ENTRETIEN**

137-0410

**CONSIDÉRANT** que la MRC et la ville de Farnham ont conclu une entente pour l'entretien de la pépinière régionale à Farnham;

**CONSIDÉRANT** que depuis deux ans, la MRC a réussi à obtenir des rendements similaires tout en réduisant le nombre d'heures allouées par l'horticultrice de la ville de Farnham;

**CONSIDÉRANT** que ladite entente prévoit un bloc de 625 heures annuellement réparties en différentes tâches;

**CONSIDÉRANT** que depuis trois ans, les heures allouées par la ville sont de 372 hrs en 2006, 385.5 hrs en 2007, 398 hrs en 2008 et 357.25 hrs en 2009;

**CONSIDÉRANT** qu'en 2009, le montant alloué à la ville pour réaliser ces heures était de 13 292.62\$;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire que la ville effectue des travaux pour compenser le nombre d'heure non réalisée afin de contrer un enrichissement injustifié, lequel est prohibé en vertu de la loi;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS  
APPUYÉ PAR PIERRE PELLAND  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser que d'autres tâches non décrites et/ou prévues à l'entente soient effectuées par les employés municipaux de Farnham afin de pallier au montant versé en trop.

**ADOPTÉ**

**PROJET DE LOI 76 CONCERNANT LES CONTRATS MUNICIPAUX :**  
**DEMANDE DU VILLAGE DE BROME**

Suivant la nécessité d'héberger un ou des sites web pour les municipalités n'en ayant pas, la MRC étudiera l'ampleur de ce mandat afin d'établir les coûts reliés à un tel service d'hébergement et la constitution technique d'un tel site où devront être postulés tous les documents publics requis et la politique de gestion contractuelle requis par la Loi 76.

**ASSEMBLÉE DE LA FQM POUR LES MRC**

138-0410

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS  
APPUYÉ PAR GILLES RIOUX  
ET RÉSOLU :**

De déléguer Messieurs Arthur Fauteux, Gilles Decelles, Albert Santerre ainsi que Robert Desmarais afin d'assister à l'assemblée des MRC organisée par la FQM qui se tiendra les 26 et 27 mai 2010 à Québec. De payer le coût de leur inscription ainsi que de rembourser leurs frais de déplacement et d'hébergement sur présentation des pièces justificatives.

**ADOPTÉ**

**CYCLOSPORTIVE LE 18 SEPTEMBRE**

139-0410

**CONSIDÉRENT** que la *Fédération Québécoise des Sports Cyclistes* prévoit tenir une course cyclo sportive réservée exclusivement aux femmes de haut calibre dans la région de Bedford le 18 septembre 2010;

**CONSIDÉRENT** que cet évènement prévoit la participation d'environ 500 cyclistes;

**CONSIDÉRENT** que cet évènement est une opportunité pour la MRC de promouvoir les attraits de la région Brome-Missisquoi;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY DEMERS  
APPUYÉ PAR JOSEF HUSLER  
ET RÉSOLU :**

D'accorder à la *Fédération Québécoise des Sports Cyclistes* l'appui de collaboration de la MRC relativement à la tenue d'une course cyclo sportive pour les femmes dans la région de Bedford le 18 septembre 2010.

**ADOPTÉ**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

140-0410

**IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

**ADOPTÉ**



Arthur Fauteux, préfet



Me Vanessa Couillard, greffière